19FIN05 GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION

L'EPRD DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Contexte

Outil de la tarification à la ressource, l'état des prévisions de recettes et dépenses (EPRD) est désormais obligatoire dès le 1er janvier 2017 pour les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD et PUV) ainsi que comme outil du CPOM à compter du 1er janvier 2016 pour les ESMS pour personnes handicapées sous compétence exclusive ou conjointe du DG ARS.

Objectifs

- **Connaître le nouveau dispositif réglementaire**
- **Disposer de connaissances en matière de lecture et de compréhension des EPRD présentés par les ESMS soumis à l'EPRD**

Programme

- **Présentation du cadre réglementaire CASF**
  - Aspects juridiques : entrée en vigueur, délais, obligations, modalités de présentation et acceptation de l'EPRD
- **Description des enjeux**
- **Documents obligatoires**
- **Préparation de l'EPRD**
- **Respect des délais et organisation méthodologique**
- **Présentation de l'EPRD (aspects techniques et documents obligatoires)**
- **Examen critique de l'EPRD**

Date(s) & Lieux :

6 & 7 juin 2019 - Montpellier

20 & 21 mai 2019 - Toulouse

Durée :

2 jours – 14 heures

Tarifs :

445 € - Adhérent
560 € - Non-adhérent

Public :

Comptables, gestionnaires, directeurs, contrôleurs de gestion

Méthodes pédagogiques :

- **Apport théorique et échanges avec les participants**
- **Travail à partir des tableaux et remise d'un support pédagogique**

Pré-requis :

Connaissance des obligations réglementaires des ESMS en matière de procédure budgétaire. Notions de fonctionnement financier (bilan, PPI).

Intervenant :

Marc CLOUVEL ou David CAMPOS, experts-comptables

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation